

COMITÉ SYNDICAL

Séance du Mardi 28 mars 2017

Délibération 2017_03_09

Objet : Approbation du compte administratif 2016

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux du Département de Loire Atlantique, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 21 mars 2017 signé par le Président du SYLOA.

Présents : M. Claude CAUDAL, MME Chantal BRIÈRE, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Jean-Charles JUHEL, M. Jean CHARRIER, M. Pierre THOMÉRE, M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Jean-Pierre HENRY, M. Michel BÉLOUIN, M. Gilles MÉRIODEAU, MME Anne LERAY.

Pouvoirs : M. Nicolas MARTIN à M. Christian COUTURIER, M. HERVOCHON à M. Jean-Pierre BELLEIL.

Absents : M. Didier PÉCOT, MME Sylvie GAUTREAU, M. Marcel COUSIN, M. Alain ROBERT, M. Christophe DOUGÉ, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Alain RAYMOND.

Conseillers en exercice : 22

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre THOMÉRE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, le comité syndical examine le compte administratif 2016, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	355 620,62 €	Dépenses :	27 388,36 €
Recettes :	445 700,88 €	Recettes :	3 958,66 €
Excédent :	90 080,26 €	Déficit :	- 23 429,70 €

Hors de la présence de M. Christian COUTURIER, Président.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical, à l'unanimité*

✓ **Approuve le compte administratif de 2016**

Fait à Nantes, le 28 mars 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20170328-2017_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2017
Affichage : 29/03/2017


Christian COUTURIER
Président du SYLOA